

Cas : Management

~~Exercice de gestion : M. C. 2009~~

Un actionnaire-développeur

Nous sommes dans une jeune société «high-tech ». L'entreprise compte une centaine de salariés : commerciaux, consultants, administratifs et une dizaine d'informaticiens.
En milieu d'année, arrive Samia, une jeune informaticienne, en stage de Master. Son plan de travail est évoqué en comité de direction afin que chaque dirigeant en soit correctement informé. Le stagiaire sera encadrée par Oussama, le responsable de l'informatique. Il est convenu que Mounir, directeur et cofondateur de la société, travaillera également avec elle sur un ou deux prototypes. Le suivi de cette partie de son travail se fera directement entre Mounir et Samia afin de ne pas mobiliser trop d'intervenants.

La stagiaire regarde passer les demandes

Lors d'une réunion informatique hebdomadaire, il apparaît, par une heureuse coïncidence, que quelques-unes des demandes concernant les prototypes de Mounir rejoignent celles issues d'un sujet sur lequel Samia doit travailler par ailleurs. Il est convenu que ces développements seront intégrés dans les travaux planifiés de Samia afin d'éviter toute dispersion d'efforts.

Samia est chargée de rédiger un document de synthèse pour la réunion suivante.

Quelques jours plus tard, Oussama découvre, en discutant avec Samia, que le travail demandé sur ce document n'a pas avancé comme prévu. Oussama cherche à comprendre la raison de cette dérive ; et la réponse de Samia le surprend :

- Samia : Mounir est passé me voir après la réunion, il m'a demandé d'inclure d'urgence dans le prototype certaines fonctions "pour lui, tout de suite", sans attendre que le cahier des charges soit formalisé et que les priorités de développements soient revues.
- Oussama : Mais as-tu fait observer à Mounir que ce travail allait faire double emploi?
- Samia : Oui, tout à fait, et il m'a répondu : « Peu importe, j'en ai vraiment besoin tout de suite, et je ne peux pas attendre. »
- Oussama : Et alors?
- Samia : Je n'ai pas osé le contredire car c'est l'un des actionnaires de la société. J'ai donc pensé que vous agissiez de concert...

Ce problème est évoqué lors du comité de direction suivant. Mounir prétend qu'il n'avait pas vraiment saisi la nature du travail en question et qu'il ne s'était pas rendu compte que ses demandes étaient traitées par ailleurs. Les participants prennent alors d'un commun accord la décision de redéfinir un plan de travail et de le communiquer à tous les intervenants, afin de balayer tout risque de confusion ou de divergence des travaux.
En pure perte, puisqu'un incident similaire se reproduit deux semaines plus tard!

Restons zen

La pauvre Samia se retrouve entre marteau et enclume et ne sait plus à quel saint se vouer. Qui doit-elle écouter? Le responsable informatique, celui qui a défini le profil, démarché les écoles, expliqué les projets aux différents candidats pour finalement la recruter, ou bien le dirigeant, autorité ultime, jamais avare d'une bonne idée? Prudente et soucieuse de ne froisser personne, Samia attendra sagement que le temps passe en se remémorant fort à propos qu'elle doit déjà se consacrer à la rédaction de son mémoire, et se focalisera largement sur ce dernier.

Il ne lui reste plus que quelques semaines « à tirer » avant d'aller chercher ailleurs un peu plus de cohérence.

Questions :

1. Qu'est ce que l'unité de commandement ? Quels sont ses avantages ? Quels sont ses limites ?
2. Qu'aurait pu faire Samia face à des instructions contradictoires ?